

Brénaz • Chavornay • Lochieu • Virieu-le-Petit

Bulletin d'information municipal • N° 11 • Juillet 2024

L'édito

Dans un contexte d'inflation et de fortes incertitudes, nous avons voté le budget pour l'année 2024 en avril dernier. Les investissements vont se poursuivre à un rythme adapté sans avoir augmenté le taux d'imposition et éviter ainsi une ponction supplémentaire sur les foyers. Seul l'État a augmenté les bases. La commune s'efforce d'aller de l'avant. Si nous devons penser nos projets avec une certaine prudence, nous devons néanmoins garder une vision optimiste sur nos capacités à faire encore progresser notre commune. C'est bien dans cet esprit-là que nous avons avancé, que nous avons lancé les projets et réalisé certains d'entre eux. Quant à notre endettement, il est à un niveau plus que raisonnable.

Néanmoins, nous continuons d'investir et d'entretenir notre patrimoine, vous verrez dans ce bulletin les travaux en cours sur la commune et les investissements votés par vos élus.

Dernièrement, alors que des personnes donnent de leur temps pour embellir notre commune avec le fleurissement, d'autres préfèrent la dégrader. Nos enfants viennent de réaliser une belle fresque dans la cour de l'école mais là, sur les containers, le sens artistique est beaucoup plus difficile à cerner !!! Nous ne pouvons que déplorer ces dégradations qui touchent le bien public et qui renvoient une image plutôt négative de notre environnement.

Sous couvert de défendre des idées, on se permet de polluer le paysage. Je comprends que l'on veuille s'exprimer mais je pense qu'il y a d'autres moyens d'autant plus que la remise en état va se faire avec l'argent public que tous partis politiques confondus se défendent de vouloir gaspiller. La loi prévoit pour ce genre d'incivilité : **Article 322-1 du code pénal**

- Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades,

les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3 750 € d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger.

« *Jamais les tags n'ont rendu la commune plus belle* »



Après des semaines de grisaille,
je vous souhaite de profiter d'un bel été
avec des moments conviviaux et chaleureux.



Bien à vous

Annie MEURIAU
Maire d'Arvière-en-Valromey
Conseillère Départementale

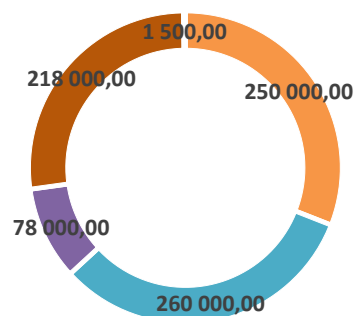
Budget

En raison d'une augmentation significative des recettes, notamment la TADE (231 981 € en 2023 contre 59 185 € en 2022), la capacité d'autofinancement de la commune est passée de 18 185 € en 2022 à 322 865 € en 2023. Ces bons résultats qui permettent de dégager des ressources propres pour le financement des dépenses d'équipement doivent néanmoins être relativisés et nous amener à être attentifs dans le choix de nos orientations : la TADE va diminuer progressivement dès 2024, les dotations de l'Etat risquent également de connaître une baisse en raison de la situation des finances publiques alors que dans le même temps, on assiste à une augmentation de certains postes tels que l'énergie. La commune a un faible endettement (un seul emprunt avec une annuité de 14 751 € qui se termine en 2031). La fiscalité n'a pas été augmentée.

Dépenses de fonctionnement

Charges caractère général	250 000,00
Charges de personnel	260 000,00
Impôts et taxes (dont 41 500 € d'attributions de compensation)	78 000,00
Autres charges de gestion courante (dont 73 500 € d'indemnités et 125 000 € de contributions obligatoires)	218 000,00
Charges financières	1 500,00
	807 500,00

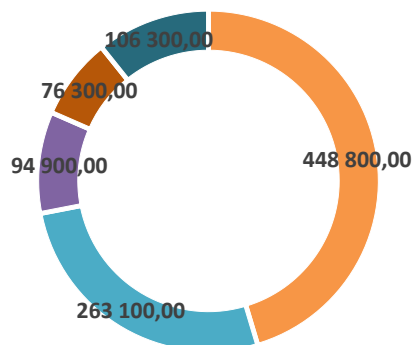
Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement

1 - Impôts et taxes	448 800,00
2 - Dotations	263 100,00
3 - Produits du domaine	94 900,00
Produits exceptionnels (remboursement assurance)	76 300,00
Produits de gestion (dont loyers et location de salles : 78 000)	106 300,00
	989 400,00

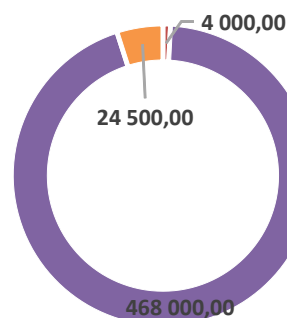
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement

Etudes	4 000,00
Travaux	468 000,00
Remboursement d'emprunt	24 500,00
	496 500,00

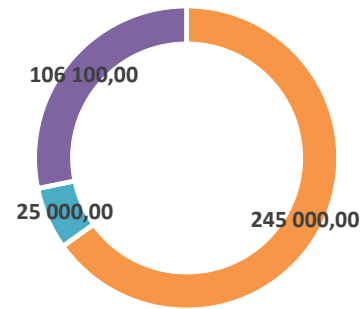
Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement

Recettes d'investissement

Subventions	245 000,00
FCTVA	25 000,00
Excédent capitalisé	106 100,00
	376 100,00



Principaux travaux envisagés en 2024 :

Restauration du petit patrimoine (églises, fours, lavoirs, granges) : poursuite du programme commencé il y a 3 ans et engagement d'une nouvelle opération pour un montant total de 107 954 €. Subventions attendues : 93 596 €

Travaux de rénovation énergétique des logements communaux (changement des fenêtres) : 53 107 €, financé par une subvention de 10 935 €.

Réfection du toit de l'église de Lochieu suite aux dégâts de la grêle : 100 440 €. Remboursement par l'assurance : 76 302 € et subvention du Département.

Réfection du chemin de Fivolle (30 120 €), subventionné à hauteur de 13 820 €.

Aménagement des abords des containers de Virieu le Petit et Chavornay, aménagement de 2 abri-bus à Chavornay, engagement des études pour la création d'un parking à Virieu le Petit, réalisation de divers travaux de voirie...

Le chemin de Fivolle fait peau neuve

La dégradation du chemin de Fivolle s'accroît inexorablement d'année en année.

Ce chemin donne accès au cœur du massif forestier de la commune, aux alpages de Fivolle, des Echarmelles, de Plaine Pause et de Pryse. Son profil très doux permet aux randonneurs et promeneurs en quête de tranquillité de profiter de la montagne et de ses paysages.

Une grande partie de la forêt, qu'elle soit privée ou communale, est aussi desservie par cette voie qui est utilisée à longueur d'année par les affouagistes et les forestiers.

Il devenait donc urgent de maintenir en bon état de circulation ce lien de communication essentiel en tenant compte de la canalisation alimentant en eau potable la commune depuis les captages de Fivolle et Golet Henri.

La décision a donc été prise de renforcer les 3 kilomètres séparant la route départementale RD120 du port à bois de Fivolle. Cette opération a consisté à scarifier la surface, délimiter les bordures, recharger la piste sur toute sa longueur, égaliser la surface, broyer les pierres rapportées, compacter l'ensemble des composants et recréer les revois d'eau afin d'éviter le ravinement.

La sécurité des usagers est ainsi réalisée car la largeur permet de se croiser aisément. Les différents ports à bois situés sur le parcours deviennent plus accessibles. L'accès des grumiers et l'évacuation des bois deviennent dès lors plus faciles.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise locale Agris Défis spécialisée entre autres dans cette activité en zone de montagne. Le coût de cette opération s'élève à 30 120 €. Le reste à charge pour la commune après déduction des diverses subventions obtenues est de 10 040 €.



Cérémonie de la citoyenneté

Cette cérémonie, purement symbolique, permet au maire de rencontrer chaque jeune nouvellement inscrit sur la liste électorale de la commune. Le 25 mai dernier, six jeunes de notre commune ont ainsi répondu à l'invitation de la mairie pour se voir remettre leur première carte d'électeur et un livret citoyen.

Le droit de vote est le résultat de plusieurs siècles de lutte gravés dans l'histoire de notre Pays :

- sous la monarchie, les hommes de 25 ans payant un impôt pouvaient voter pour les nobles qui élisaient à leur tour les députés.
- en 1799, avec le Consulat, tous les hommes de 21 ans peuvent voter
- en 1815, c'est la chute de l'Empire et le retour au système monarchique
- en 1848 c'est une nouvelle révolution et le suffrage universel est rétabli, mais toujours pour les hommes uniquement, et le vote devient secret
- en 1944, presque un siècle plus tard, le général De Gaulle donne aux femmes le droit de voter, il était temps
- et pour finir, en 1974 la majorité légale et le droit de vote passent de 21 à 18 ans.

Ce moment convivial a été l'occasion de leur rappeler leurs droits et leurs devoirs et de leur rappeler aussi les principes fondamentaux de la République et de la démocratie quelles que soient nos opinions.

Ces jeunes peuvent désormais prendre leur part dans la destinée de la France et de l'Europe en ne laissant pas les autres choisir ou décider à leur place.



Territoires Éducatifs Ruraux

Notre territoire vient de se voir doté d'un nouveau dispositif : Territoire Educatif Rural qui a été dénommé A.V.E.N.I.R. (Acteurs du Valromey Engagés pour un Regard Neuf et Innovant en Ruralité).

En effet, l'école rurale se caractérise par une bonne performance scolaire des élèves, au moins jusqu'à la fin du collège et pourtant leur ambition scolaire et d'orientation est plus faible qu'en milieu urbain ou périurbain. Les écarts observés s'expliquent notamment par l'éloignement de l'offre de formation et des opportunités de poursuite d'études ou d'emplois qui rendent plus difficiles l'accès à l'information sur l'orientation. Cela tend à décourager les ambitions scolaires et professionnelles des élèves ruraux.

Chaque Territoire éducatif rural repose sur un réseau constitué d'au moins un collège et de ses écoles de rattachement. Il doit permettre de constituer un réseau de coopérations autour de l'école comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même. Le programme s'adresse à des territoires spécifiques (ruralité, zone de montagne, petits bourgs et villes isolées).

Il vise à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants de la maternelle jusqu'à l'entrée au lycée, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Il vise aussi à garantir aux élèves ruraux un véritable pouvoir



d'agir sur leur avenir et à renforcer l'attractivité de l'école rurale et l'accompagnement des personnels. Chaque thématique sera co-construite avec les enseignants et le collège, en fonction des classes et des projets d'établissement.

Avec ce projet de territoire éducatif rural d'un montant de 30 000 € par an, les élèves se verront offrir un maximum d'opportunités. Ce dispositif, financé par l'État, sera mis en place dès la rentrée de septembre au collège d'Artemare en lien avec les écoles de rattachement du collège dont les écoles d'Arvière-en-Valromey.

En présence de Pauline Godet, Présidente de la Communauté de Communes de Bugey-Sud, de nombreux élus et des principaux des collèges, les conventions pour Culoz et Artemare ont été signées par : Maryline Remer, Inspectrice d'Académie et Directrice Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Ain (DASEN), Chantal MAUCHET, Préfète de l'Ain, Véronique Baude, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Ain et par les maires des écoles de rattachement.

Festivités et fleurissement

Merci à l'ensemble des associations et à leurs bénévoles qui œuvrent pour nous divertir ou aider nos écoles et qui font d'Arvière-en-Valromey une commune vivante. Merci également aux personnes qui embellissent nos villages avec le fleurissement.

- Le boudin de la chasse par les chasseurs de Virieu-le-Petit
- La vogue par les conscrits à Virieu-le-Petit
- Le karaoké par le sou des écoles
- La chasse aux œufs par le sou des écoles
- Le Troc de graines SAJ à retrouver au restaurant Ô Saisons du Colombier
- Le vide grenier par le comité des fêtes à Chavornay
- Le vide grenier à Odynéo
- La fête de four du sou des écoles à Virieu-le-Petit
- Le Concours de boules par le comité des fêtes à Virieu-le-Petit
- La fête de la musique « Chez Cuzieu » à Munet
- La fête du four des conscrits à Romagnieu



Un concert à Chavornay : Jean-Sébastien Bach « Un remède pour l'âme... »

Le 2 juin dernier, dans le cadre de la saison culturelle des Inter'Vals, l'association Val'muse organisait à Chavornay un concert où se sont rendus 120 spectateurs. L'église était donc comble pour cette occasion inédite jusqu'alors en ce lieu. Dirk BÖRNER au clavecin, Alice DUPORT-PERCIER et sa voix de soprano nous ont régales lors d'un voyage autour des cantates de J.S.BACH et ses chorales ainsi que des compositions de Dirk BÖRNER sur ces thèmes. L'église de Chavornay s'avère excellente pour ce type de représentation grâce à son acoustique et son cadre intimiste. Cette approche de la musique dans nos petits villages est rendue possible grâce à la présence, souvent discrète, d'artistes de dimension nationale voire internationale installés dans le Valromey. Nul doute que l'association Val'muse nous proposera d'autres représentations culturelles de ce type auxquelles la commune s'associera volontiers.



Boîte à livres

Une boîte à livres a été installée sous le lavoir de Virieu-le-Petit. Un meuble très ancien a été restauré pour recevoir livres, revues et documents divers que l'on peut emprunter librement. Nous devons cette restauration à Monsieur Baroudi qui a donné de son temps pour que les ouvrages délaissés obtiennent une seconde vie et nous lui adressons nos sincères remerciements pour cette initiative.

Si vous aussi avez envie de permettre à vos livres de vivre de nouvelles aventures entre les mains de nouveaux lecteurs vous pouvez venir en déposer.



Départ du Père Benjamin GLELE

Pascal ROLAND, évêque de Belley-Ars a confié une nouvelle mission au Père Benjamin GLELE à Ars sur Formans. A compter du 1er septembre 2024, c'est le Père Paul BOMBOMA, prêtre originaire du diocèse d'Aneho (Togo) qui sera en charge de la paroisse dont notre commun fait partie.

Le curé résidera au presbytère de Culoz, 77 avenue Henri Dunant
Tél. : 04 79 87 03 96 - curedeculozmail.com

Arbre de la liberté au SAJ de Romagnieu

Dans un grand nombre de communes de France, à l'époque de la Révolution, on a planté des arbres destinés à rappeler l'avènement des libertés nouvelles. Dans le langage du temps, ces arbres sont devenus des arbres de la liberté. Le choix des arbres faisait alors l'objet de vives controverses : les uns préféraient le chêne, les autres le peuplier. En janvier dernier, en présence d'une classe de l'école Montessori, le Service d'Accueil de Jour du Pôle Odyneó a choisi de planter un catalpa dans son jardin des Voyages. C'est certainement un bon choix car en plus d'être un symbole de liberté et de laïcité, ce sera un parasol naturel pour se procurer de l'ombre.

Planter un «Arbre de la Liberté», quelle que soit son espèce est un acte symbolique car il nous renvoie aux messages essentiels que sont la liberté et la laïcité dont la règle de vie constitue le cadre du bien vivre ensemble avec tolérance, bienveillance et solidarité.

« Qui a planté un arbre n'a pas vécu inutilement » (proverbe africain).



Réouverture du chalet d'Arvières

Depuis le 26 mai dernier, Monsieur Stève Defaudais a repris en gérance le chalet d'Arvières. Il nous propose une cuisine végétale à base de plantes sauvages mais aussi des produits locaux en partenariat avec les producteurs de la région.

Nous lui souhaitons la bienvenue sur notre commune et une pleine réussite dans ses projets.

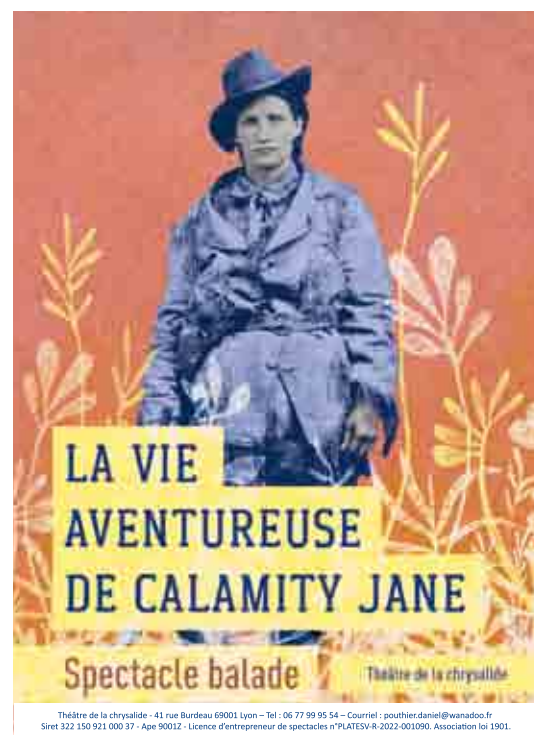


La vie aventureuse de Calamity Jane

Le théâtre de la Chrysalide viendra nous proposer une balade contée de la vie aventureuse de Calamity Jane le dimanche 25 août à 16h sur un circuit d'environ 4,5km en 3h15.

Le nom de Calamity est connu de tous, mais son existence beaucoup moins. Avec le goût de l'aventure et des grands espaces, elle revendiquait être une femme libre, s'affranchissant de la tutelle des hommes durant la période difficile de la Conquête de l'Ouest.

Nous reviendrons vers vous par le biais d'illiwap pour vous donner plus de précisions quant aux horaires et à l'itinéraire quand tout cela plus précis.



Théâtre de la chrysalide - 41 rue Burdeau 69001 Lyon - Tel : 06 77 99 95 54 - Courriel : pouthier.daniel@wanadoo.fr
Siret 322 250 921 000 37 - Ape 90012 - Licence d'entrepreneur de spectacles n°PLATESV-R-2022-001090. Association loi 1901.

Fête de l'école

Depuis le 1er mars, Perrine Hulo (maîtresse à Brénaz) est partie vivre de nouvelles aventures professionnelles à la médiathèque du Valromey à Champagne. Nous la remercions d'avoir accompagné les enfants pendant de nombreuses années et lui souhaitons un plein épanouissement dans ses nouvelles fonctions. C'est avec plaisir que nous retrouverons Gwenn Charpiot à la rentrée de septembre pour lui succéder.

Comme chaque année, la municipalité a remis, lors de la fête de l'école, les calculettes pour le passage des élèves en 6ème et les stylos feutre pour le passage en CP.

Cette fête de l'école a été particulière cette année puisqu'elle a donné lieu à l'inauguration d'une fresque peinte par les enfants avec l'aide d'un graffeur lors d'un atelier street art financé par le SIVOM du Valromey dans le cadre du PEDT. Les murs de la cour de récréation de Virieu-le-Petit se sont parés de magnifiques paysages que nous vous invitons à venir découvrir. Le Grand-Colombier y est admirablement mis en valeur. Le graffeur est intervenu également à l'école de Brénaz sur des panneaux en bois amovibles. Félicitations à tous nos artistes peintres pour ces chefs d'œuvres et à l'équipe enseignante pour cette initiative.



Nuisances sonores

Le bruit est devenu au fil des années l'une des sources de conflits de voisinage les plus importantes.

Arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 :

Les travaux de bricolage et de jardinage (utilisant des appareils tels que tondeuse, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage, débroussailluse etc.) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Du bruit ?

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques,...

Si la musique adoucit les mœurs, la pratique d'instruments de musique peut aussi devenir une nuisance sonore. Il en

est de même si votre voisin monte le son de sa chaîne stéréo trop fort ou si les téléviseurs du voisinage hurlent...

Les animaux de compagnie peuvent également être à l'origine d'un grand nombre de plaintes : chiens aboyeurs, oiseaux en cage aux cris stridents.

Il en est de même des comportements individuels : cris, tapages nocturnes, chants, hurlements, radios dans les véhicules,...

Chacun doit être respectueux du repos de ses voisins et doit prendre toutes précautions utiles pour éviter de gêner le voisinage.



Ain solidarités

Un nouveau site internet pour informer et soutenir les Aindinois.

<https://ainsolidarites.ain.fr>



- Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et grâce au soutien de l'Etat, le Département a souhaité renforcer la mise en place d'un accueil social inconditionnel de proximité en proposant un outil numérique visant à favoriser l'accès aux structures de solidarité et ainsi permettre leur meilleur repérage.
- Ce portail internet est dédié aux Aindinois en difficulté d'accès aux droits ou en demande d'accompagnement lié à une difficulté sociale mais également aux bénévoles et aux professionnels.
- Il s'agit de donner un 1er niveau d'information pour toutes demandes concernant les thématiques de la solidarité, du social et de l'insertion.
- Le Département favorise ainsi l'accès à une réponse rapide et géolocalisée à moins de 30 minutes des lieux de vie des personnes grâce à un répertoire de structures référencées par thématiques.
- Les bénévoles et les professionnels accueillant du public auront également une information actualisée afin de mieux orienter les publics et éviter les ruptures de parcours et de droits.

Horaires des déchetteries de Bugey-Sud du 1er juillet au 31 août

BELLEY	Du 1 ^{er} juillet au 31 août Lundi au samedi : 8h15 à 15h30 Du 1 ^{er} septembre au 30 juin Lundi au vendredi : 8h45-12h30 / 14h-18h Samedi : 8h45-18h
CULOZ-BEON	Du 1 ^{er} juillet au 31 août Fermeture le jeudi Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi : 8h15-13h Du 1 ^{er} septembre au 30 juin Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi : 8h45-12h30 / 14h-18h
VIRIEU-LE-GRAND	Du 1 ^{er} juillet au 31 août Fermeture le mardi Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 8h15-13h Du 1 ^{er} septembre au 30 juin Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 8h45-12h30 / 14h-18h

www.ccbugeysud.com

04 79 81 41 05

BUGEYSUD
Communauté de communes

De la ferme à la scène

La belle sortie des résidents du pôle animation du FAM du Colombier

Tout commence ce lundi 8 janvier 2024, alors que la présentatrice du 13h de TF1 annonce qu'une série de reportages est consacrée aux fermes insolites de notre belle France, et ce, tout au long de la semaine.

La première étape, la bergerie de Baizenas, la ferme auberge du Pré Velard à Thoiry... chez nous, ici dans le 01, de quoi attirer tous les regards... et attiser notre curiosité ! Que se passait-il de si particulier là-bas pour que les caméras de TF1 aient décidé d'y faire escale ?

On y apprend tout d'abord qu'il s'agit d'une bergerie, et que l'on fabrique sur place de bonnes choses, des fromages, des yaourts, des flans et tout cela avec le lait des brebis de la ferme. On y fait connaissance de Christian et Carmela, les parents, de Denis et Cécile, leurs enfants.

Chacun a un rôle bien défini, Christian et Denis, s'occupent des animaux, Cécile fabrique et s'occupe du magasin, Carmela cuisine pour les repas de l'auberge.

Jusqu'à là rien de très étonnant nous direz-vous... Mais alors ? Où réside le pittoresque, qu'est-ce qui rend cet endroit si atypique ?

C'est le Théâtre !!! En effet, après la dégustation du repas, Denis fait « tomber » la combinaison de travail pour revêtir ses vêtements d'acteur.

Le théâtre !!! Christian ROUPH (le papa) en est amoureux depuis 50 ans et a joué dans de nombreuses pièces comme l'en témoignent toutes les affiches qui décorent l'entrée de l'auberge. Aujourd'hui, c'est Denis qui est sur scène.

Un extrait de la pièce, où l'on entend les éclats de rire des spectateurs, clôture le reportage...



Cette belle histoire familiale a donc donné envie aux résidents et à l'animatrice du Pôle d'Animation du FAM d'en connaître davantage. Par le biais d'une activité, quelques recherches ont été entreprises au sujet de cette ferme/auberge/théâtre où l'on comprend rapidement que tout est lié, « ici, on a mis toutes les passions au même endroit... »

Les recherches conduisent les participants à l'activité sur différents sites, on y apprend ainsi que de février à juin, puis d'octobre à décembre, il est possible de se régaler à la table de l'auberge, et se divertir devant une amusante pièce de théâtre.

Le groupe découvre aussi les notes exceptionnelles reçues par la famille ROUPH par les clients ayant vécu cette belle expérience. Intrigué, le groupe décide à son tour de tenter l'expérience et de juger par lui-même les raisons du succès de la ferme auberge de Baizenas.

Deux groupes de personnes accueillies au FAM accompagnés par les professionnelles se mettent en place et l'animatrice réserve pour deux dates, le 14 avril et le 25 mai.



Le 14 avril arrive enfin, enthousiasmés, Florent, Adrien Br, Régine, Laurent, Elodie, Audrey B et Nathalie se mettent en route. Le soleil les accompagne, ils sont ravis après tant de pluie. Une fois sur place, ils admirent les moutons et brebis qui paissent dans un vert pâturage. La vue est magnifique sur la chaîne des Alpes.

Dès l'entrée dans l'auberge, ils sont séduits par l'ambiance et admirent sur les murs, les affiches des pièces de théâtre jouées au fil des années. Le petit magasin de la ferme se trouve également dans l'entrée et regorge de produits appétissants.

Ils sont accueillis chaleureusement par l'équipe de l'auberge qui les place à l'entrée de la salle tout près de la scène. Tout a été pensé pour que les personnes accueillies au FAM puissent voir le spectacle le plus confortablement possible.

Dans cette très belle pièce, trônent de grandes tables où chacun se côtoie dans une ambiance conviviale, la vue sur la bergerie lui conférant un petit air d'antan.

Le repas très savoureux, dont ils vous laissent découvrir le menu sur la photo, leur est servi avec une grande gentillesse par des serveurs bienveillants aux petits soins pour eux.

Il est possible de déguster un confit de mouton cuit à 100° pendant sept heures par les bons soins de Carmela. Tout est pensé pour ceux qui n'aiment pas cette viande, un délicieux poulet à la crème vous sera alors servi.

Dès la fin du repas, trois coups raisonnent annonçant le début de la pièce de théâtre intitulée « l'invitation » et le rideau s'ouvre sur l'élégant salon d'un appartement chic.

« Daniel, séduisant grand avocat s'invente un meilleur ami » Charly » afin de pas éveiller les soupçons de sa femme Mathilde, qui se pose cependant beaucoup de questions sur les absences répétées de son époux. Celui-ci prétend qu'il passe



ses soirées avec « Charly » pour le consoler de ses déboires sentimentaux, alors que vous l'aurez compris, c'est avec sa maitresse (Lisa), qu'il occupe son temps. Mathilde exaspérée, demande alors à le rencontrer le temps d'un dîner, Daniel pris de court, demande à un inconnu (Jef) rencontré dans un bar de jouer « son meilleur ami » et va tenter de lui apprendre son rôle. Une soirée très mouvementée commence alors où les mensonges et quiproquos s'enchainent pour le plus grand plaisir des spectateurs.

Dès le lundi, Florent, Régine, Laurent et Adrien Br. ont exprimé qu'ils avaient beaucoup aimé le bon repas et le super spectacle. Le second groupe s'est montré très impatient d'y aller à son tour...

Le samedi 25 mai arrive à son tour, Joëlle, Laurène, Adrien Ber, Fabrice, Alain, accompagnés de Véronique, Audrey S et Nathalie se mettent en route pour la ferme auberge de Baizenas.

Une fois arrivé, chacun se montre impatient de passer un bon moment. La magie opère dès que ce second groupe entre dans l'auberge et le même enthousiasme que celui ressenti la première fois, anime chaque personne.

Fabrice et Joëlle sont chargés d'interviewer Mr ROUPH afin de lui demander quelle est la race des moutons et pourquoi il n'y a pas de spectacle des mois de juin à octobre. Cela tombe à pic, car Denis (Charly ou Jef) au moment de l'entracte, vient faire un coucou au groupe et leur demande s'ils ont passé un bon moment. Les résidents sont ravis de cette visite. Denis se plie volontiers aux questions et leur explique que son troupeau de plus de 600 têtes est un croisement de la race Lacaune et Bergamasque. Une partie des bêtes monte en

alpage au Col de la Faucille tout l'été et l'autre reste sur place afin de poursuivre la fabrication et la vente de leurs produits. Les résidents et leurs accompagnatrices ont beaucoup apprécié ces deux journées tant pour la table que pour le divertissement. Mais il faut bien l'avouer, leur préférence est allée à « Charly » c'est-à-dire à Denis l'acteur/agriculteur très à l'aise dans son rôle de « meilleur ami », il est très drôle et crée une interaction avec les spectateurs à laquelle certains résidents ont pu spontanément participer.

Dès le lundi les deux groupes se sont retrouvés afin d'échanger sur le ressenti de chacun et l'un des résidents a fait le lien avec l'émission « Au théâtre ce soir » diffusée de 1966 à 1986 chaque fin de semaine dont les « 3 coups » raisonnent encore dans leurs oreilles... et vous ? Vous en souvenez-vous ? Pour la plupart des résidents qui ont connu ces pièces de boulevard, ce petit retour sur le passé a ravivé d'excellents souvenirs.

Alors, si vous aussi, vous voulez passer un bon moment de détente, dans une ambiance chaleureuse, conviviale, bien rire et bien manger l'ensemble des participants vous conseillent le repas/spectacle de la ferme auberge du Pré Velard à Thoiry qu'ils remercient encore pour leur accueil.

La famille ROUPH leur a confié que la pièce « l'invitation » sera encore jouée de février à juin 2025, car le reportage de TF1 évoqué en début de cet article a fait son œuvre et les réservations sont très nombreuses.

Les personnes accueillies au FAM et l'animatrice ont déjà le projet d'y retourner pour la prochaine pièce de théâtre à l'automne 2025 et espèrent sincèrement vous avoir donné l'envie d'y aller.

Les résidents du Pôle d'Animation et Nathalie vous souhaitent un bel été en espérant que le soleil va cesser de bouder...



Voici donc les coordonnées :

Ferme auberge du Pré Velard/Bergerie de Baizenas
500 chemin Baizenas - 01710 THOIRY
Téléphone : 04.50.20.30.40
Site internet : <https://www.aubergeprevelard.com>



La chasse aux frelons asiatiques

Cinq nids ont été détruits en 2023, c'est pourquoi la commune a souhaité s'associer aux apiculteurs du Bugey dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique. Nous avons donc acheté 20 pièges qui ont été répartis sur l'ensemble de la commune par Cyril BERTHIER qui a été désigné « référent frelons asiatiques ». L'idée de cette campagne d'éradication est de capturer les reines fondatrices avant la construction des nids. Celles-ci, fécondées en automne et affamées, sortent au printemps, de mars à mai, après leur hivernage pour créer un nid. Attirées par la solution préparée à base de bière, de vin blanc et de sirop, elles se laissent capturer à l'intérieur des pièges.

Chaque colonie peut contenir jusqu'à 5 000 individus capables d'engloutir entre onze et treize kilos d'insectes et en priorité des abeilles. Nous espérons que ces actions ciblées protégeront les ruchers et la biodiversité locale et ferons reculer cette invasion du frelon asiatique. Nous remercions Cyril qui a assuré un suivi constant des pièges pendant huit semaines et capturé environ 52 reines.

Si vous apercevez un nid de frelons, n'hésitez pas à le signaler en mairie ou directement sur la plateforme : frelons-asiatiques.fr



Espace Co : un espace idéal de Co-working dans le Valromey.

A Belmont, commune de Valromey-sur-Séran, vous êtes les bienvenus à l'espace-Co pour travailler au calme, dans un espace convivial et confortable de 102 m2 très bien équipé.

Avec :

- Open-space de 50 m2 et 3 box insonorisés (mobilier professionnel, fauteuils ergonomiques, vue panoramique sur les Alpes...)
- Photocopieuse, scanner couleur, accessoires au poste de travail (écran large, clavier, connexion Internet très haut débit).
- Espace détente de 30m2.
- Kitchenette : Cafetière, frigo, micro-ondes, vaisselle.
- Grande salle de réunion attenante, à louer.
- Proximité de la gare SNCF de Virieu-le-Grand (5km).
- Tarif : Adhésion annuelle à Vivre en Valromey-Retord (15 €)

Puis tarif dégressif selon utilisation : de 30€ la semaine, 60 € le mois ... à 500 € l'année.



Pour tous renseignements et inscriptions : contact@vivreenvalromeyretord.com

OPAH

Vous avez froid l'hiver ou trop chaud l'été dans votre logement ? Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur et vous souhaitez rénover ou améliorer votre habitat ?

En tant qu'habitant de la commune d'Arvière-en-Valromey, vous pouvez prétendre aux aides de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) mise en place par la communauté de communes Bugey-Sud (CCBS). Jusqu'en 2026, la CCBS apporte des subventions complémentaires aux aides nationales, aux propriétaires occupants et bailleurs répondant à certaines conditions.

Bénéficiez d'un accompagnement gratuit, de conseils juridiques, techniques, pour votre projet de :

- Lutte contre l'habitat indigne
- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation de votre logement, favorisant l'autonomie

Pour savoir si vous êtes éligibles aux aides de l'OPAH, rendez-vous sur www.ccbugeysud.com/nos-services/OPAH ou en appelant Bugey-Sud' Rénov'+ au : 04 79 42 33 46, un technicien vous accompagnera vers le programme de subvention qui vous correspond, que vous soyez éligibles ou non aux aides de l'OPAH.

Vous ne rentrez pas dans les critères obligatoires de l'OPAH Bugey-Sud ? Vous avez le droit à des aides nationales France Rénov'.

PERMANENCES BUGHEY-SUD RÉNOV+ SUR RENDEZ-VOUS

Tous les 2èmes mercredi du mois.
Maison de Pays
01260 CHAMPAGNE-EN-VALROMEY



Transport à la demande

La communauté de communes Bugey Sud facilite les déplacements des habitants de son territoire avec un service de transport à la demande en porte à porte réservé aux personnes suivantes :

- Les personnes âgées de plus de 75 ans.
- Les personnes à mobilité réduite (handicap permanent ou temporaire).
- Les bénéficiaires de l'A.P.A. (Allocation Personnalisée à l'Autonomie).
- Les demandeurs d'emploi et personnes en insertion professionnelle.
- Les jeunes de 15/18 ans (nouveau à partir du 1er mars 2024).

Le Transport à la demande fonctionne du lundi au vendredi, hors jours fériés de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

- Après validation de votre inscription, réservation obligatoire a minima à la veille de la course souhaitée avant 12h en appelant le n° gratuit 04 8000 7000 (centrale de réservation « Allo la Région vous transporte » – taper 1 pour sélectionner le TAD puis taper 01 pour sélectionner le département de l'Ain).
- 2 prises en charge distinctes :



1. Porte-à-point : du domicile à des points de dépôt vers le centre de Belley et Culoz-Béon.
2. Porte-à-porte : du domicile à l'adresse : pour les Personnes à Mobilité Réduite et pour les destinations en dehors du centre de Belley et Culoz-Béon.

- Limitation à 2 allers-retours maximum par semaine par usager (équivalent à 4 trajets), dans la limite des places disponibles.
- Déplacements autorisés à l'intérieur du périmètre du territoire de la communauté de communes Bugey-Sud.

Le tarif est déterminé selon le kilométrage, pour un trajet aller :

- Trajet de 0 à 10 km : 3 €
- Trajet de plus de 11 km : 5 €
- Une réduction de 50 % sera accordée aux personnes justifiant d'un quotient familial inférieur à 760.

Etat-civil

Naissances :

Iris CHABERT, 21 janvier 2024 - Chavornay
 Pierrot DORMIO, 26 février 2024 - Virieu-le-Petit



Mariage :

Kévin JACQUET et Léa TEYSSAIRE
 15 juin - Virieu-le-Petit



Décès :

Maria GARIN, 12 janvier 2024 - Virieu-le-Petit



Nous souhaitons la bienvenue à tous
 les nouveaux habitants qui se sont
 installés sur notre commune
 ces 6 derniers mois.



Lutte contre les vols



Mairie : 04 79 87 62 61

Fax : 04 79 87 53 65

80 rue de la Pièce - Virieu-le-Petit
 01260 ARVIERE-EN-VALROMEY

E-mail :

contact@arviere-en-valromey.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h-12h Mardi : 9h-12h

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 13h-17h30 Vendredi : 9h-12h

Mme Annie MEURIAU,

Maire : 06 11 53 90 79

Réservation :

Cantine&Garderie : 06 75 31 36 85

periscolaire@arviere-en-valromey.fr

locations de salles/Grange-d'en-Haut :

06 75 31 36 85

locations@arviere-en-valromey.fr

Vous voulez des renseignements sur le prix des locations de salles de la commune, des renseignements administratifs, lire les comptes-rendus des conseils municipaux, ou télécharger le bulletin municipal, vous trouverez tout ceci sur le site internet de la commune <https://arviere-en-valromey.fr>



A NOTER
 Soirée fête du four
 le samedi 6 juillet
 organisée par
 la Cadelière
 de Chavornay